

COMITÉ SYNDICAL

28 FEVRIER 2023

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENUU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés : MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

A. REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2022 n'appelle aucune remarque.

B. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Brigitte HARANG est désignée secrétaire de séance.

C. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

Décisions

Néant.

Délégation en matière de marchés publics

Néant.

D. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

FONCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Projet de délibération n° 2023-XX

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à 8,25/35^{ème}, avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires à compter du 01/04/2023 (agent d'exploitation des déchetteries).
- Vacance d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (agent parti en détachement) à compter du 01/01/2023.

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	2	1	TC	Directrice Responsable service déchets	F M
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC	Comptable	F
Adjoint administratif	C		1	TC		
TOTAL		4	5			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1	TC		
TOTAL		1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C	1		TC	1 Agent d'exploitation Amboise	M
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17.5/35 ^e	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	5	1	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise 1 Agent d'exploitation Amboise	M M M M
Adjoint technique	C		1	TNC 8.25/35 ^e		
TOTAL		13	13			
Nombre total de postes		18	19			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.**

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

2. CHANGEMENT DE NOM VALECO

Projet de délibération n° 2022-XX

Vu les articles L. 5711-1 et suivants et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral n°41-2019-08-07-002 portant extension du périmètre du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois et modification des statuts,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12/02/2019 concernant le vote des nouveaux statuts de ValEco actant l'extension du périmètre de la compétence traitement du syndicat,

Vu la délibération n° 2019-21 du 26/03/2019 modifiant la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 et approuvant l'adhésion des syndicats mixtes ValDem et SMICTOM d'Amboise à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de leur compétence traitement et adoptant la modification des statuts s'y rapportant,

Vu la délibération du comité du syndicat mixte SMICTOM d'Amboise du 26/03/2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération du comité du syndicat mixte ValDem du 28/03/2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération n° 2019-67 du 03/12/2019 concernant le transfert des services du SMICTOM d'Amboise à ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n° 2019-66 du 03/12/2019 concernant la mise à disposition des biens du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem au syndicat ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Considérant le changement de périmètre du syndicat ValEco à la suite du transfert de la compétence traitement du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem,

Considérant que la dénomination Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois ne correspond plus aujourd'hui à la réalité des missions du syndicat qui s'étendent au-delà du Blaisois, notamment dans les départements 37 (communes du SMICTOM d'Amboise) et 41 (communes du syndicat ValDem).

Il est, donc, proposé de modifier l'article 1 de nos statuts : dénomination du syndicat. Le siège du syndicat reste le même au 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois.

Le nouveau nom proposé est : ValEco Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE :

- **Le nouveau nom de ValEco en accord avec le changement des statuts du syndicat réalisé au 1^{er} janvier 2020 : ValEco Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets,**
- **La modification de l'article 1^{er} des statuts de ValEco en ce sens.**

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Thierry BOULAY présente le Débat d'Orientations Budgétaires.

Il fait part de son inquiétude face aux initiatives de mise en place de consignes des bouteilles plastique qui menacent l'équilibre de la gestion du recyclage de ce type de plastique.

Vincent LOUAULT suggère d'écrire aux députés et sénateurs pour les alerter de la situation. Or, il s'avère qu'AMORCE a lancé une pétition en ce sens que ValEco a déjà signée.

Il propose alors qu'une visite du centre de tri de Parçay-Meslay soit organisée par la SPL avant son inauguration, à l'intention des élus de nos territoires pour les sensibiliser sur la nécessité de ce type d'équipement.

Concernant le budget collecte, Christian MARY précise que le SIEOM de Mer effectue, pour le compte de ValEco, la collecte de nos 10 communes depuis le 1^{er} janvier 2023.

En prévision du futur transfert de la compétence collecte au SIEOM de Mer, l'investissement sur nos 4 déchetteries reste limité.

Vu le territoire étendu du syndicat, Vincent LOUAULT estime qu'il serait logique que ValEco redevienne un syndicat uniquement de traitement et ne soit plus gestionnaire de la collecte de ces 10 communes.

Projet de délibération n° 2022-XX

Vu les articles L. 2312-1, L. 5711-1 et L. 5212-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2023 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires 2023 du syndicat ValEco contenues dans le rapport joint,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

**Projet de délibération n° 2022-XX
Annule et remplace la délibération n°2022-50 du 15/12/2022**
BUDGET ANNEXE COLLECTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-14, L. 2333-76 et L. 2333-78,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que la redevance spéciale a pour vocation d'apporter une réponse à l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères, produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, les administrations, les établissements publics et les associations, qui par leurs caractéristiques et les quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes ni pour l'environnement,

Considérant que le montant de la redevance spéciale est fonction de l'importance du service rendu et de la quantité des déchets éliminés,

Considérant que le paiement de la redevance spéciale est dû dès lors que le producteur des déchets n'est pas un ménage et qu'il bénéficie du service de collecte, et ce, indépendamment de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que les producteurs de déchets ménagers exonérés de TEOM, de droit, telles que les administrations dès lors que les locaux sont affectés à un service public et n'ont pas de caractère industriel ou commercial, sont assujettis à la redevance spéciale,

Considérant que le service à destination des producteurs non ménagers ne peut être financé par les particuliers,
Considérant les nouvelles grilles tarifaires 2023 présentées ci-dessous,

1- Redevance spéciale professionnels

Tarifs bacs OMr – collecte C 1		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
80 litres	12,00 €	144,00 €
120 litres	18,00 €	216,00 €
180 litres	27,00 €	324,00 €
240 litres	36,00 €	432,00 €
340 litres	54,00 €	648,00 €
660 litres	100,00 €	1 187,00 €

Tarifs bacs OMr – collecte C 0,5		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
80 litres	6,00 €	72,00 €
120 litres	9,00 €	108,00 €
180 litres	13,50 €	162,00 €
240 litres	18,00 €	216,00 €
340 litres	27,00 €	324,00 €
660 litres	50,00 €	594,00 €

Tarifs bacs recyclables – collecte C 0,5		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
120/140 litres	5,25 €	63,00 €
240 litres	10,50 €	126,00 €
360 litres	16,00 €	188,00 €
660 litres	29,00 €	345,00 €

2- Carte d'accès déchèterie

Tarifs CARTE DÉCHÉTERIE
240,00 € / an TTC

3- Redevance collectivités

Tarifs REDEVANCE COLLECTIVITES		
Structures	Forfait	Montant TTC
Communes	De 0 à 499 habitants	140,00 € / an
	De 500 à 1 499 habitants	280,00 € / an
	1 500 habitants et plus	425,00 € / an
Ecoles	De 1 à 2 classes	70,00 € / an
	De 3 à 5 classes	140,00 € / an
	6 classes et plus	210,00 € / an
Cantines	De 1 à 2 classes	140,00 € / an
	De 3 à 5 classes	280,00 € / an
	6 classes et plus	425,00 € / an
Salles des fêtes	De 0 à 100 m ²	210,00 € / an
	De 101 à 300 m ²	425,00 € / an
	301 m ² et plus	840,00 € / an
Marchés	De 1 à 2 commerçants	70,00 € / an
	De 3 à 5 commerçants	140,00 € / an
	De 6 à 10 commerçants	280,00 € / an
	11 commerçants et plus	700,00 € / an

4- Autres établissements publics

Tarifs REDEVANCE AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Structures	Unité de tarification	Montant TTC
EHPAD de Bracieux	A la place / an	50,00 € / place / an
Collège de Bracieux	A l'établissement	1 400,00 € / an

5- Tarifs collecte déchets divers

Le Syndicat ValEco a entrepris depuis 2 ans, une réflexion globale sur la gestion des déchets ménagers et non ménagers, afin de déterminer précisément quel service nous pouvions mettre en place.

Le service collecte a donc fait un inventaire des déchets qui nous étaient le plus fréquemment soumis, mais qui nécessitaient une prise en charge particulière car à la limite du périmètre de compétence que le Syndicat ValEco s'était fixé. Soucieux d'apporter une solution de proximité, le service collecte du Syndicat ValEco a développé certaines filières soumises à une tarification en fonction du service rendu :

- Déchets ménagers dangereux : Amiante et pneus hors filières pneumatiques
- Dépôts d'ordures ménagères exceptionnels : dépôts sauvages, gens du voyage, ...
- Apports de professionnels extérieurs au territoire collecte de ValEco

Tarifs COLLECTE DÉCHETS DIVERS			
Nature du déchet	Unité de facturation	Tarifs TTC	
Amiante	au m ²	7,00 €	
	au m ³	118,00 €	
	au Kg	0,35 €	
	à la Tonne	350,00 €	
Pneus hors filière	VL et motos	à l'unité	3,00 €
	Poids lourds		18,00 €
	Agricoles		30,00 €
Dépôts OM exceptionnels		au Litre	0,10 €
Apports professionnels hors territoire	tout-venant/DIB	au m ³	25,00 €
		à la Tonne	190,00 €
	déchets verts	au m ³	16,50 €
		à la Tonne	120,00 €
	gravats / inertes	au m ³	27,50 €
		à la Tonne	23,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les tarifs de redevance spéciale tels que présentés ci-dessus et la convention dans laquelle sont décrites les modalités de mise en œuvre de la collecte des professionnels à compter du 1^{er} janvier 2023.**

5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS ENERGIE ISSU DE VALCOMPOST EN FONCTION DES PRIX DU MARCHE AVEC MISE EN PLACE D'UN PRIX PLANCHER

**Projet de délibération n° 2022-XX
Annule et remplace la délibération N°2022-52 du 15/12/2022**

BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS FOSSE VALCOMPOST

Vu la délibération n° 2012-37 du 09/10/2012 relative aux tarifs appliqués sur Valcompost,

Vu la délibération n° 2013-46 du 10/12/2013 complétant les tarifs de Valcompost,

Vu la délibération n° 2018-53 du 18/12/2018 réactualisant les tarifs de Valcompost pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-14 du 26/03/2019 appliquant le tarif de vente du bois blanc,

Vu la délibération n° 2020-63 du 05/11/2020 appliquant les tarifs de Valcompost à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n° 2021-40 du 07/10/2021 rectifiant les tarifs de vente de compost aux particuliers,

Vu la délibération n° 2021-55 du 7/12/2021 concernant la fixation du prix de vente du bois énergie issu de Valcompost en fonction des prix du marché avec la mise en place d'un prix plancher,

Considérant que la biomasse constitue l'une des voies pour participer à la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables et lutter contre le changement climatique,

Considérant que dans le domaine de l'énergie, le prix d'achat des combustibles de toutes natures est volatile,

Considérant qu'il y a un intérêt à indiquer un prix plancher en dessous duquel nous ne pouvons pas vendre la biomasse de Valcompost,

Considérant qu'il n'y a pas d'intérêt à indiquer de prix fixe de vente en la matière afin de pouvoir se donner l'opportunité de vendre la biomasse de Valcompost au prix le plus élevé possible en fonction des prix du marché,

Il est proposé au comité syndical d'approuver le prix plancher de vente de la biomasse / bois énergie issus de l'activité de Valcompost présenté ci-dessous.

VENTE DE BIOMASSE

	Prix plancher HT / tonne
Biomasse / Bois énergie Plaquette P 100	33,00
Biomasse / Bois énergie mix 100/120	20,00

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prix plancher présenté ci-dessus, prix applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

6. TARIFS APPORT DECHETS VERTS SUR VALCOMPOST

Projet de délibération n° 2022-XX
Annule et remplace la délibération N°2022-53 du 15/12/2022

BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS FOSSE VALCOMPOST

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n° 2012-37 du 09/10/2012 relatives aux tarifs appliqués sur VALCOMPOST,

Vu la délibération n° 46-2013 du 10/12/2013 complétant les tarifs de VALCOMPOST,

Vu la délibération n° 2018-53 du 18/12/2018 réactualisant les tarifs de VALCOMPOST pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-14 du 26/03/2019 appliquant le tarif de vente du bois blanc,

Vu la délibération n° 2020-63 du 5 novembre 2020 concernant les tarifs Valcompost appliqués à partir du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la nécessité de faire payer le juste prix des prestations,

Considérant la nécessité d'équilibrer les finances de VALCOMPOST,

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2023 :

	Prix HT / tonne
Apport de déchets verts Agglopolys et ValEco	35.00
Apport de déchets verts Communes extérieures et professionnels	40.00
Apport de gros bois blancs Types troncs, billots, ... sans terre	45.00
Apport de gros bois Souches, racines... avec présence de terre	100.00

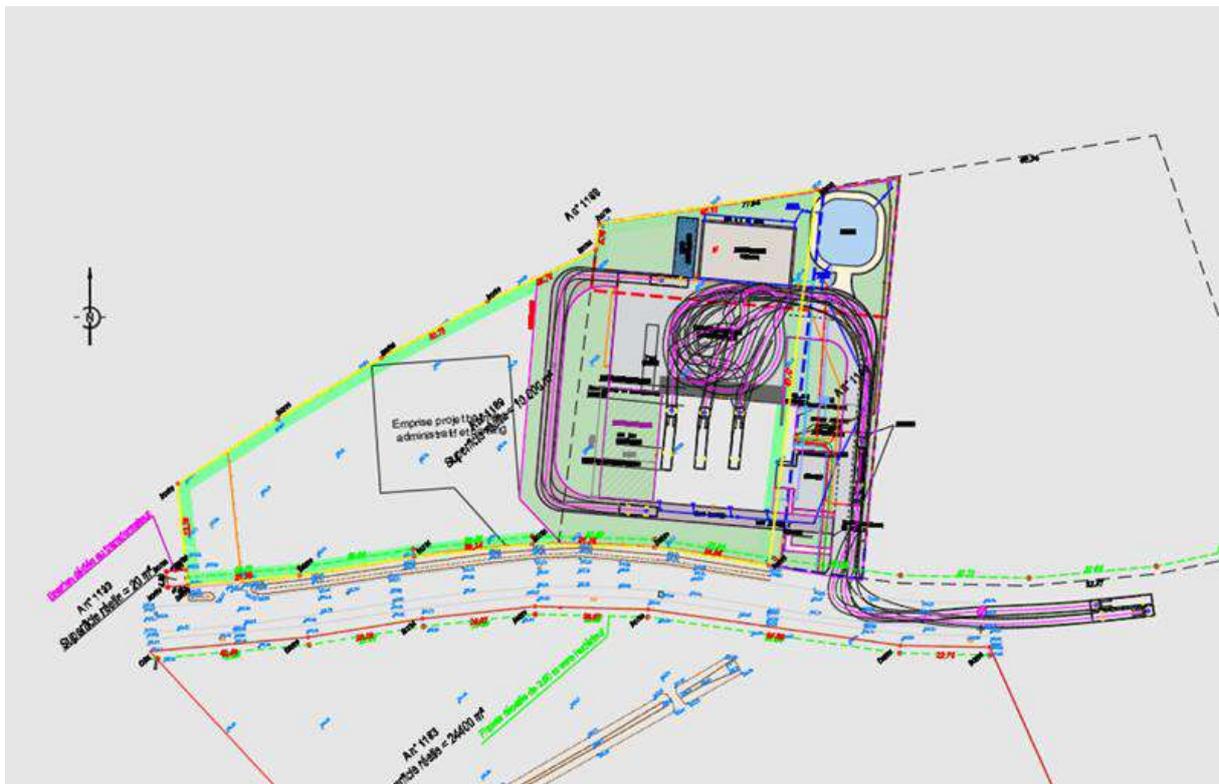
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus.

E. QUESTIONS DIVERSES
1) Centre de transfert

Après Appel d'Offres, le Bureau d'Etudes SETEC a été choisi par 3 Vals Aménagement pour la maîtrise d'œuvre.

Le calendrier est tenu (livraison avril 2024). Une première réunion s'est tenue le 12 décembre et une deuxième pour présenter l'Avant-Projet Sommaire (APS) s'est tenue le 3 février. Cependant, après l'intervention du géomètre expert, la délimitation du terrain de 10 000 m² ne correspond pas exactement à ce que nous avons imaginé initialement, et l'APS doit ainsi être modifié. Il nous a été à nouveau présenté le 10 février.



De même, nous avons demandé un chiffrage pour construire dès à présent l'extension, au vu des tonnages de Collecte Sélective qui ont fortement progressé depuis la mise en place de la collecte en porte à porte et des Extensions des Consignes de Tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023. L'étude était faite pour un apport de 6 200 tonnes et nous serions davantage sur un tonnage de 8 500 à 9 300 tonnes (chiffres Valcante présentés lors de la dernière Commission Mixte).

Pour le projet actuel (840 m²), le coût des travaux est de 2 221 k€ HT et 2 684 k€ HT avec l'extension de 390 m² (si l'extension est faite ultérieurement, il faut ajouter 125 k€).

L'étude sur le photovoltaïque a été réalisée, mais sera entièrement refaite, puisque l'orientation du bâtiment changera.

2) Valcante

Le groupement Espellia / AED a été choisi pour nous accompagner durant les 4 prochaines années, tant sur l'analyse des rapports mensuels et annuels, que sur l'optimisation de la NLVE (cout total 89 k€). Une présentation de leur analyse (contrat et année 2021) a eu lieu le 8 février.

DES TONNAGES EN DEÇA DES ESTIMATIONS

- Des tonnages en-deçà des estimations :
 - **-2,8% pour l'UVE ; -17,6% pour le CDT**
- Des tonnages provenant de VALECO plus importants que prévus : **+19,5%**

COMPENSÉ PAR UN EFFET PRIX

- +9,6% de CA
 - **Hausse de +10€/MWh** pour l'électricité
 - **+13% des prix** déchets DASRI et hors DASRI par rapport à 2020
 - Révision du tarif facturé à la collectivité : **+1€/T**

ET UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE OPTIMISÉE

- **95% de disponibilité** qui permet une production de **+7%** de chaleur
- **94% performance énergétique**

UNE BONNE MAITRISE DES CHARGES

- **-2% des charges d'exploitation** versus **+9,6% du CA en 2021** par rapport au prévisionnel

Coût de revient	Prévisionnel	Réalisé 2021	Différence
Coût de revient à la tonne		92,15€	83,08€ -9,8%
Coût de revient en tenant compte des recettes tiers		43,41€	39,79€ -8,3%

La dernière commission mixte s'est tenue le 26 janvier 2023, et les premiers chiffres de 2022 ont été présentés. Ils sont tous plutôt bons, que ce soit sur la disponibilité ou la valorisation énergétique.

Le Centre de tri a été en partie démantelé au 1^{er} janvier 2023 pour laisser place au centre de transfert provisoire. Les premiers chiffres de la collecte sélective (qui se déroule désormais en Porte à Porte et avec l'extension des consignes de tri), montrent un doublement du tonnage par rapport à janvier 2022. Faute de place dans les centres de tri prévus initialement (Le Mans et région parisienne), nos recyclables doivent momentanément être dirigés vers Firmigny. Le surcoût de transport est pris en charge par SUEZ.

Les décisions concernant la NLVE sont suspendues à la modification du SRADDET. En l'état, la région a rappelé que la NLVE constituait une augmentation de capacité d'incinération incompatible avec la règle 44 du SRADDET. Cependant, la réunion du 2 février a souligné le manque de capacité en UVE et stockage, même dans le scénario optimiste de réduction des déchets porté par le SRADDET. Une modification du SRADDET vers un assouplissement des contraintes est donc proposé, et l'arrêté du Préfet Régional modifiant le volet « déchets » du SRADDET devrait intervenir dans l'année qui vient, permettant au Comité Syndical de se prononcer pour la construction de la NLVE, avec cependant un retard d'environ 6 mois par rapport au calendrier initial (déjà allongé d'un an dans l'avenant 1).

Estimations retenues

En 2030

Projections entrants en installations en 2030	Point zéro 2019	S2 : Réglementaire	S3 : SRADDET
DMA (hors importations)	771 941 T	661 811 T	629 471 T
DMA (avec importations contractuelles et administratives limitrophes)	930 141 T	793 117 T	760 777 T
DAE (y compris importations capées)	719 207 T	508 341 T	485 708 T
TOTAL (avec importations)	1 649 348 T	1 301 458 T	1 246 485 T
Evolutions en % / 2019		-21,09%	-24,43%

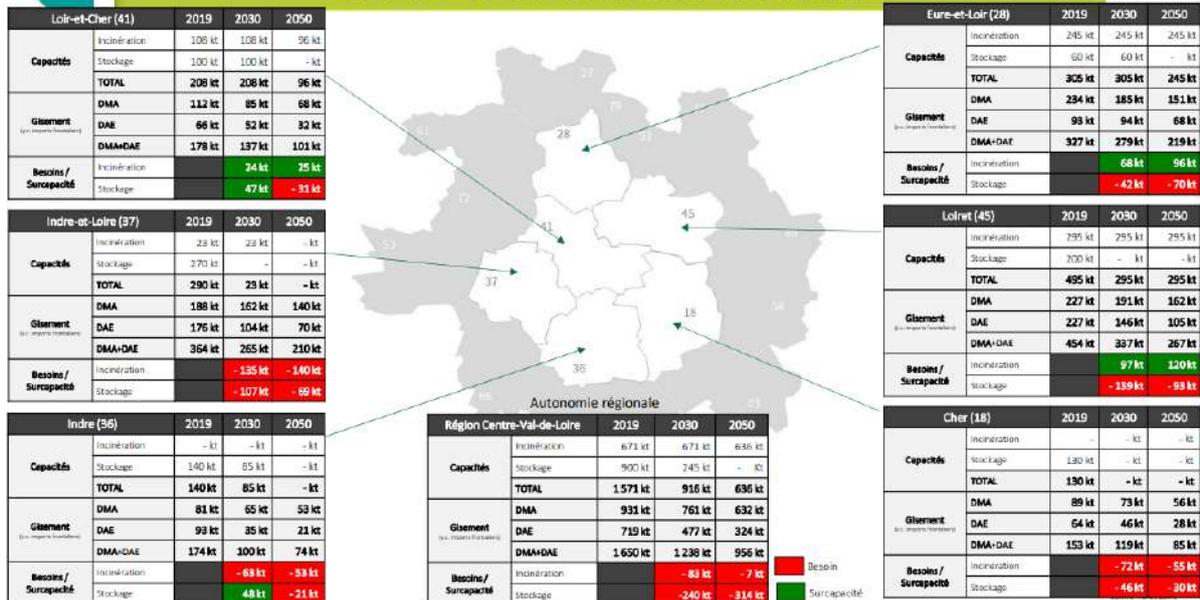
Evolution des tonnages en élimination en 2030 en Centre-Val de Loire - Source : RECOVERING

En 2050

Projections entrants en installations en 2050	Point zéro 2019	S2 : Réglementaire	S3 : SRADDET
DMA (hors importations)	771 941 T	583 970 T	517 790 T
DMA (avec importations contractuelles et administratives limitrophes)	930 141 T	697 874 T	631 694 T
DAE (y compris importations capées)	719 207 T	385 390 T	330 499 T
TOTAL (avec importations)	1 649 348 T	1 083 264 T	962 193 T
Evolutions en % / 2019		-34,32%	-41,66%

Evolution des tonnages en élimination en 2050 en Centre-Val de Loire - Source : RECOVERING

DMA + DAE - Scénario SRADDET



La séance est levée à 19h30.

Prochain comité syndical : jeudi 16 mars 2023 (vote du budget).

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

*FONCTION PUBLIQUE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la FPT*

**DELIBERATION N° 2023-01
Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à 8,25/35^{ème}, avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires à compter du 01/04/2023 (agent d'exploitation des déchetteries).
- Vacance d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (agent parti en détachement) à compter du 01/01/2023.

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	2	1	TC	Directrice Responsable service déchets	F M
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC	Comptable	F
Adjoint administratif	C		1	TC		
TOTAL		4	5			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1	TC		
TOTAL		1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C	1		TC	1 Agent d'exploitation Amboise	M
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17.5/35 ^è	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	5	1	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise 1 Agent d'exploitation Amboise	M M M M
Adjoint technique	C		1	TNC 8.25/35 ^è		
TOTAL		13	13			
Nombre total de postes		18	19			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Publié ou notifié, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE :
Intercommunalité

**DELIBERATION N° 2023-02
Changement de nom de ValEco**

Vu les articles L. 5711-1 et suivants et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral n°41-2019-08-07-002 portant extension du périmètre du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois et modification des statuts,

Vu la délibération n° 2019-05 du 12/02/2019 concernant le vote des nouveaux statuts de ValEco actant l'extension du périmètre de la compétence traitement du syndicat,

Vu la délibération n° 2019-21 du 26/03/2019 modifiant la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 et approuvant l'adhésion des syndicats mixtes ValDem et SMICTOM d'Amboise à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de leur compétence traitement et adoptant la modification des statuts s'y rapportant,

Vu la délibération du comité du syndicat mixte SMICTOM d'Amboise du 26/03/2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

ValEco
5 rue de la Vallée Malliard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Vu la délibération du comité du syndicat mixte ValDem du 28/03/2019, approuvant son adhésion au syndicat mixte ValEco à compter du 1^{er} janvier 2020, pour le transfert de sa compétence traitement et approuvant la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération n° 2019-67 du 03/12/2019 concernant le transfert des services du SMICTOM d'Amboise à ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n° 2019-66 du 03/12/2019 concernant la mise à disposition des biens du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem au syndicat ValEco au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers »,

Considérant le changement de périmètre du syndicat ValEco à la suite du transfert de la compétence traitement du SMICTOM d'Amboise et du syndicat ValDem,

Considérant que la dénomination Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois ne correspond plus aujourd'hui à la réalité des missions du syndicat qui s'étendent au-delà du Blaisois, notamment dans les départements 37 (communes du SMICTOM d'Amboise) et 41 (communes du syndicat ValDem).

Il est, donc, proposé de modifier l'article 1 de nos statuts : dénomination du syndicat. Le siège du syndicat reste le même au 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois.

Le nouveau nom proposé est : ValEco Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE :

- **Le nouveau nom de ValEco en accord avec le changement des statuts du syndicat réalisé au 1^{er} janvier 2020 : ValEco Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets,**
- **La modification de l'article 1^{er} des statuts de ValEco en ce sens.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Publié ou notifié, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

*FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires*

**DELIBERATION N° 2023-03
Débat d'orientations Budgétaires**

Vu les articles L. 2312-1, L. 5711-1 et L. 5212-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2023 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires 2023 du syndicat ValEco contenues dans le rapport joint,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Publié ou notifié, le :

Le Président,
Christian MARY

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023



ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE

Débat d'orientations budgétaires 2023

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr



Objectifs

Informers les élus des orientations budgétaires et sur l'évolution de la situation financières de la structure

Obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est prévu à l'article L. 2312-1 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT)

Un rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit être rédigé. Son contenu, les modalités de publication et de transmission sont prévus au CGCT

Organisation des budgets

Budget Général

Traitement des
OM/Incinération

Transport et tri
des recyclables

Frais généraux

Budget Valcompost

Traitement des déchets
verts de la plateforme

Budget Amboise

Traitement des
déchets verts de la
plateforme

Budget Collecte

Collecte
Prévention

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Un point sur 2022

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget général 2022

Comité syndical 28 février 2023

Une année excédentaire

Section de Fonctionnement

Dépenses

9 786 457.58 €

Recettes

11 578 661.22 €

Section d'Investissement

Dépenses

1 902 885.33 €

Recettes

1 713 522.22 €

Résultats

Fonctionnement

1 792 203.64 €

Investissement

- 189 363.11 €

Résultat net

1 602 840.53 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget collecte 2022

Comité syndical 28 février 2023

Une année excédentaire

Section de Fonctionnement

Dépenses

2 187 866.01 €

Recettes

3 597 749.91 €

Section d'Investissement

Dépenses

412 967.47 €

Recettes

445 312.38 €

Résultats

Fonctionnement

1 409 883.90 €

Investissement

32 344.91 €

Résultat net

1 442 228.81 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget Amboise 2022

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

Une année en excédent qui cache un déficit de fonctionnement structurel

Section de Fonctionnement

Dépenses

315 039.07 €

Recettes

212 615.13 €

Section d'Investissement

Dépenses

8 078.39 €

Recettes

477 180.81 €

Résultats

Fonctionnement

-102 424.57 €

Investissement

469 102.42 €

Résultat net

366 677.85 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget Valcompost 2022

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

Une année à l'équilibre... fragile

Section de Fonctionnement

Dépenses

827 452.11 €

Recettes

812 841.68 €

Section d'Investissement

Dépenses

265 431.90 €

Recettes

290 261.65 €

Résultats

Fonctionnement

-14 610.43€

Investissement

24 829.75 €

Résultat net

10 219.32€

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Le contexte 2023

Comité syndical 28 février 2023

Les points de vigilance

- Des prix de marché en nette augmentation pour tous les territoires,
- Une incertitude générale sur les recettes liées aux reventes matières,
- La répercussion de la mise en œuvre des ECT sur tous les territoires (production d'Om, augmentation des tonnes recyclables),
- Les tarifs de l'énergie et des carburants dont les impacts peuvent être majeurs sur nos activités,

2023, une année de transition

- Avancée du projet de quai de transfert des recyclables au Parc des Châteaux
- Avancée du projet NLVE, avec la modification du SRADDET actée par la Région
- Fin de la construction du centre de tri

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget général 2022

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

Un budget général sain

- Un budget qui va s'équilibrer autour de 15.7 millions en fonctionnement et 2 millions en investissement
- Un appel de charges générales stabilisé à 955 617€ et un tarif d'incinération contenu à 110.15€/t HT grâce aux droits d'usage et à l'intéressement de 2022
- Un virement au budget Valcompost prévu de 76 185.45€ pour équilibrer le budget
- Un virement au budget de la plateforme d'Amboise de 161 379.50 € pour équilibrer le budget
- Le provisionnement des 526 717 € finaux pour clore la dette à Agglopolys, sans que cela pèse sur les adhérents
- Une couverture d'autofinancement de 652 705.57€ minimale assurée pour un montant total de 808 911.34 € pour la section d'investissement

Les participations aux charges générales contexte économique général

	Participations 2021	Participations 2022	Participations 2023	Smictom d'Amboise Participations 2023	ValDem Participations 2023	Agglopolys Participations 2023	CC Grand Chambord Participations 2023	CC Beauce Val de Loire Participations 2023
011- Charges à caractère général	219 519.55	309 000.00	317 500.00	89 589.83	65 746.41	144 629.30	15 257.75	2 276.71
011 Taxe foncière			186 000.00	52 484.12	38 516.01	84 727.71	8 938.40	1 333.76
012- Charge de personnel et frais assimilés	351 777.43	300 000.00	500 000.00	141 086.35	103 537.65	227 762.67	24 027.96	3 585.37
65- Autres charges de gestion courante	66 815.32	68 900.00	67 000.00	18 905.57	13 874.05	30 520.20	3 219.75	480.44
66- Charges financières	26 117.22	70 000.00	146 625.00	41 373.57	30 362.42	66 791.40	7 046.20	1 051.41
67-Intérêts moratoires et pénalités	22 500.00	527 717.00	3 000.00	846.52	621.23	1 366.58	144.17	21.51
Investissements	800 000.00	80 000.00	200 000.00	56 434.54	41 415.06	91 105.07	9 611.18	1 434.15
RODP			-186 000.00	-52 484.12	-38 516.01	-84 727.71	-8 938.40	-1 333.76
Recettes DU	-400 000.00	-400 000.00	-278 508.00	-78 587.35	-57 672.13	-126 867.45	-13 383.96	-1 997.11
Total	1 086 729.52	955 617.00	955 617.00	269 649.03	197 884.68	435 307.76	45 923.05	6 852.49

Une évolution de la population à la baisse (1 268 habitants en moins)

	Agglopolys	Smictom d'Amboise	ValDem	CC Grand Chambord	CC BVDL	Total
Population DGF 2021	110 632	69 563	50 768	11 657	1 719	244 339
%	45.28%	28.47%	20.78%	4.77%	0.70%	100.00%

	Agglopolys	Smictom d'Amboise	ValDem	CC Grand Chambord	CC BVDL	Total
Population DGF 2022	110 725	68 588	50 334	11 681	1 743	243 071
%	45.55%	28.22%	20.71%	4.81%	0.72%	100.00%

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget collecte 2023

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr



Un budget collecte à regarder avec prudence

- Un budget qui va s'équilibrer autour de 4.3 millions en fonctionnement et 500 K€ en investissement
- Une prestation de collecte assurée par le SIEOM de Mer qui permet de contenir les dépenses de ce poste
- Une position autour de la TEOM à prendre, car pour l'heure l'excédent se maintient
- Une année de transition avec le schéma directeur qui va se faire cette année et une caractérisation des bennes pour identifier les REP prioritaires

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget Amboise 2023

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

Une année pour commencer à diversifier les produits et revoir le process

- Un budget qui va s'équilibrer autour de 413 K€ en fonctionnement et 465 K€ en investissement
- Une section d'Investissement en trompe l'œil
- Une section de fonctionnement déficitaire est compensée par le budget principal et qui ne semble pas pouvoir accéder à l'équilibre en 2023 compte tenu du gap et des nombreux projets annexes (centre de transfert)
- Une année de transition avec de nouveaux tarifs de compost (cf. CS décembre 2022) et la mise en œuvre d'un nouveau process, qui peut laisser espérer une diminution du déficit de la section de fonctionnement
- A noter la stabilisation de l'équipe depuis septembre 2022, qui permet un gain de sérénité

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Budget Valcompost 2023

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr



Une année pour commencer à diversifier les produits et revoir le process

- Un budget qui va s'équilibrer autour de 1.05€ en fonctionnement et 300 K€ en investissement
- Une année d'enjeu fort, avec beaucoup de projets autour des produits, mais qui vont devoir nécessiter beaucoup de prestations et de consommation d'énergie et de carburants
- Une section de fonctionnement prévue déficitaire (75 K€), compte tenu des prix de l'énergie et des carburants. Elle est compensée par le budget principal
- Une année avec de nouveaux tarifs de compost (cf. CS décembre 2022) et la mise en œuvre de nouveaux process, ce qui peut laisser espérer un budget qui parviendra à s'équilibrer en cours d'exercice
- A noter la stabilisation de l'équipe depuis septembre 2021, qui permet un gain de sérénité

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Répartition de la dette au 31/12/2022

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

Répartition de la dette

Budget Général

8 065 620 €

8 emprunts

Annuités 2023:

419 456.65 € au capital

131 637.59 € aux
intérêts

Budget Valcompost

3 904 000€

5 emprunts

Annuités 2023:

237 177.59 € au
capital

80 513.69 aux intérêts

Budget Amboise

RAS

Budget Collecte

350 000 €

2 emprunts

Annuités 2023:

121 000 € au capital

1 225.99 € aux intérêts

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 041-254103054-20230228-DEL_2023_03_BIS-DE



Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Comité syndical 28 février 2023

www.valeco41.fr

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO.	Fonction (poste pourvu)	Sexe F/M
		Pourvu	Vacant			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	2	1	TC	Directrice Responsable service déchets	M
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		TC	Gestionnaire RH	F
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B		1	TC		
Rédacteur	B		1	TC		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		TC	Comptable Responsable admin & financière	F F
	TOTAL	5	4			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Animatrice	F
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1	TC		
	TOTAL	1	1			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur études & développement	M
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC	Gestionnaire marchés publics	F
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1		TC	Responsable collecte + HSE	F
Technicien	B		2	TC		
Agent de maîtrise principal	C		1	TC		
Agent de maîtrise	C		1	TC		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC	2 Agents polyvalents déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	4	TC	1 Agent polyvalent déchetteries	M
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC 17.5/35 ^{ème}	1 Agent de déchetterie	M
Adjoint technique	C	4	2	TC	1 Agent polyvalent déchetteries 2 Agents d'exploitation Fossé 1 Agent polyvalent Amboise	M M M
	TOTAL	11	14			
Nombre total de postes		17	19			

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENUU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2023-04

BUDGET ANNEXE COLLECTE – Tarifs Redevance Spéciale

Annule et remplace la délibération n° 2022-50 du 15/12/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-14, L. 2333-76 et L. 2333-78,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que la redevance spéciale a pour vocation d'apporter une réponse à l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères, produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, les administrations, les établissements publics et les associations, qui par leurs caractéristiques et les quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes ni pour l'environnement,

Considérant que le montant de la redevance spéciale est fonction de l'importance du service rendu et de la quantité des déchets éliminés,

Considérant que le paiement de la redevance spéciale est dû dès lors que le producteur des déchets n'est pas un ménage et qu'il bénéficie du service de collecte, et ce, indépendamment de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Considérant que les producteurs de déchets ménagers exonérés de TEOM, de droit, telles que les administrations dès lors que les locaux sont affectés à un service public et n'ont pas de caractère industriel ou commercial, sont assujettis à la redevance spéciale,

Considérant que le service à destination des producteurs non ménagers ne peut être financé par les particuliers,

Considérant les nouvelles grilles tarifaires 2023 présentées ci-dessous,

1- Redevance spéciale professionnels

Tarifs bacs OMr – collecte C 1		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
80 litres	12,00 €	144,00 €
120 litres	18,00 €	216,00 €
180 litres	27,00 €	324,00 €
240 litres	36,00 €	432,00 €
340 litres	54,00 €	648,00 €
660 litres	100,00 €	1 187,00 €

Tarifs bacs OMr – collecte C 0,5		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
80 litres	6,00 €	72,00 €
120 litres	9,00 €	108,00 €
180 litres	13,50 €	162,00 €
240 litres	18,00 €	216,00 €
340 litres	27,00 €	324,00 €
660 litres	50,00 €	594,00 €

Tarifs bacs recyclables – collecte C 0,5		
Volume des bacs	Tarifs mensuels TTC	Tarifs annuels TTC
120/140 litres	5,25 €	63,00 €
240 litres	10,50 €	126,00 €
360 litres	16,00 €	188,00 €
660 litres	29,00 €	345,00 €

2- Carte d'accès déchèterie

Tarifs CARTE DÉCHÉTERIE
240,00 € / an TTC

3- Redevance collectivités

Tarifs REDEVANCE COLLECTIVITES		
Structures	Forfait	Montant TTC
Communes	De 0 à 499 habitants	140,00 € / an
	De 500 à 1 499 habitants	280,00 € / an
	1 500 habitants et plus	425,00 € / an
Ecoles	De 1 à 2 classes	70,00 € / an
	De 3 à 5 classes	140,00 € / an
	6 classes et plus	210,00 € / an
Cantines	De 1 à 2 classes	140,00 € / an
	De 3 à 5 classes	280,00 € / an
	6 classes et plus	425,00 € / an
Salles des fêtes	De 0 à 100 m ²	210,00 € / an
	De 101 à 300 m ²	425,00 € / an
	301 m ² et plus	840,00 € / an
Marchés	De 1 à 2 commerçants	70,00 € / an
	De 3 à 5 commerçants	140,00 € / an
	De 6 à 10 commerçants	280,00 € / an
	11 commerçants et plus	700,00 € / an

4- Autres établissements publics

Tarifs REDEVANCE AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Structures	Unité de tarification	Montant TTC
EHPAD de Bracieux	A la place / an	50,00 € / place / an
Collège de Bracieux	A l'établissement	1 400,00 € / an

5- Tarifs collecte déchets divers

Le Syndicat ValEco a entrepris depuis 2 ans, une réflexion globale sur la gestion des déchets ménagers et non ménagers, afin de déterminer précisément quel service nous pouvions mettre en place.

Le service collecte a donc fait un inventaire des déchets qui nous étaient le plus fréquemment soumis, mais qui nécessitaient une prise en charge particulière car à la limite du périmètre de compétence que le Syndicat ValEco s'était fixé. Soucieux d'apporter une solution de proximité, le service collecte du Syndicat ValEco a développé certaines filières soumises à une tarification en fonction du service rendu :

- Déchets ménagers dangereux : Amiante et pneus hors filières pneumatiques
- Dépôts d'ordures ménagères exceptionnels : dépôts sauvages, gens du voyage, ...
- Apports de professionnels extérieurs au territoire collecte de ValEco

Tarifs COLLECTE DÉCHETS DIVERS			
Nature du déchet	Unité de facturation	Tarifs TTC	
Amiante	au m ²	7,00 €	
	au m ³	118,00 €	
	au Kg	0,35 €	
	à la Tonne	350,00 €	
Pneus hors filière	VL et motos	à l'unité	3,00 €
	Poids lourds		18,00 €
	Agricoles		30,00 €
Dépôts OM exceptionnels	au Litre	0,10 €	
Apports professionnels hors territoire	tout-venant/DIB	au m ³	25,00 €
		à la Tonne	190,00 €
	déchets verts	au m ³	16,50 €
		à la Tonne	120,00 €
	gravats / inertes	au m ³	27,50 €
		à la Tonne	23,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de redevance spéciale tels que présentés ci-dessus et la convention dans laquelle sont décrites les modalités de mise en œuvre de la collecte des professionnels à compter du 1^{er} janvier 2023.

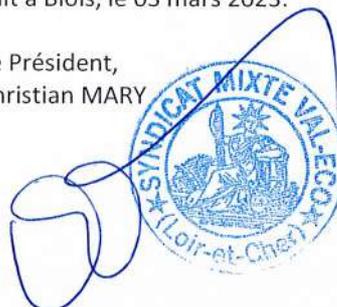
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Publié ou notifié, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2023-05

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST – Fixation du prix de vente du bois énergie issu de Valcompost en fonction des prix du marché avec mise en place d'un prix plancher.

Annule et remplace la délibération n° 2022-52 du 15/12/2022

Vu la délibération n° 2012-37 du 09/10/2012 relative aux tarifs appliqués sur Valcompost,

Vu la délibération n° 2013-46 du 10/12/2013 complétant les tarifs de Valcompost,

Vu la délibération n° 2018-53 du 18/12/2018 réactualisant les tarifs de Valcompost pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-14 du 26/03/2019 appliquant le tarif de vente du bois blanc,

Vu la délibération n° 2020-63 du 05/11/2020 appliquant les tarifs de Valcompost à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n° 2021-40 du 07/10/2021 rectifiant les tarifs de vente de compost aux particuliers,

Vu la délibération n° 2021-55 du 7/12/2021 concernant la fixation du prix de vente du bois énergie issu de Valcompost en fonction des prix du marché avec la mise en place d'un prix plancher,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Considérant que la biomasse constitue l'une des voies pour participer à la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables et lutter contre le changement climatique,

Considérant que dans le domaine de l'énergie, le prix d'achat des combustibles de toutes natures est volatile,

Considérant qu'il y a un intérêt à indiquer un prix plancher en dessous duquel nous ne pouvons pas vendre la biomasse de Valcompost,

Considérant qu'il n'y a pas d'intérêt à indiquer de prix fixe de vente en la matière afin de pouvoir se donner l'opportunité de vendre la biomasse de Valcompost au prix le plus élevé possible en fonction des prix du marché,

Il est proposé au comité syndical d'approuver le prix plancher de vente de la biomasse / bois énergie issus de l'activité de Valcompost présenté ci-dessous.

VENTE DE BIOMASSE

	Prix plancher HT / tonne
Biomasse / Bois énergie Plaquette P 100	33,00
Biomasse / Bois énergie mix 100/120	20,00

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prix plancher présenté ci-dessus, prix applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Publié ou notifié, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Le Président,
Christian MARY



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation :
28/02/2023

Nombre
de délégués
en exercice : **27**

Présents : **14**

Votants : **19**

Dont Pouvoir(s) : **5**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :

Agglopolys : BORDE François, BOUSSIQUOT Henry, GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. MENUU Hélène, suppléante.

Communauté de Communes Beauce Val de Loire :

Communauté de Communes Grand Chambord : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

SMICTOM Amboise : LOUAULT Vincent, SCHNEL Alain, titulaires. LEPRINCE Marc, suppléant.

VALDEM Vendôme : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

HERRAIZ Pierre à MARY Christian, BOUTARD Thierry à LOUAULT Vincent, DUPUIS Brigitte à LEPRINCE Marc, Annette GARNIER à Brigitte HARANG, GAUTHIER Laurent à DEREVIER Alain, JEANTHEAU Nicole à BOULAY Thierry.

Membres excusés :

MERESS Rachid, AUGIAS Franck.

FINANCES LOCALES :
Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2023-06

BUDGET ANNEXE VALCOMPOST – Tarifs apport de déchets verts sur VALCOMPOST

Annule et remplace la délibération n° 2022-53 du 15/12/2022

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n° 2012-37 du 09/10/2012 relatives aux tarifs appliqués sur VALCOMPOST,

Vu la délibération n° 46-2013 du 10/12/2013 complétant les tarifs de VALCOMPOST,

Vu la délibération n° 2018-53 du 18/12/2018 réactualisant les tarifs de VALCOMPOST pour l'année 2019,

Vu la délibération n° 2019-14 du 26/03/2019 appliquant le tarif de vente du bois blanc,

Vu la délibération n° 2020-63 du 5 novembre 2020 concernant les tarifs Valcompost appliqués à partir du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la nécessité de faire payer le juste prix des prestations,

Considérant la nécessité d'équilibrer les finances de VALCOMPOST,

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2023 :

	Prix HT / tonne
Apport de déchets verts Agglopolys et ValEco	35.00
Apport de déchets verts Communes extérieures et professionnels	40.00
Apport de gros bois blancs Types troncs, billots, ... sans terre	45.00
Apport de gros bois Souches, racines... avec présence de terre	100.00

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Publié ou notifié, le :

Copie conforme au registre des délibérations
sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 03 mars 2023.

Le Président,
Christian MARY

